

**LA VILLE DE MAROMME
ANNONCE LA PASSATION
D'UN MARCHÉ DE SERVICE**

Objet du marché :

**ORGANISATION ET PRODUCTION DE SPECTACLES VIVANTS
POUR L'ESPACE CULTUREL BEAUMARCHAIS DE MAROMME**

Type de procédure : La présente consultation est soumise aux dispositions des articles L 2123-1, R2123-1, R 2123-4 du Code de la Commande publique constitué de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 /11/ 2018 et du décret n°2018-1075 du 3/12/2018. C'est une procédure adaptée.

Négociation : Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de négocier

Sous-traitance : non acceptée

Personne responsable du marché : M. Le Maire
Hôtel de Ville
Place Jean Jaurès
BP 1095
76153 MAROMME cedex

Département : Seine Maritime (76) - Ville de Maromme

Lieu d'exécution de la prestation : Ville de MAROMME (Lieu précisé dans le cahier des clauses particulières)

Nature de la prestation :

L'organisation, la production et la diffusion de spectacles vivants pour l'espace culturel Beaumarchais. MAROMME

Durée du marché : Le marché est conclu à compter de la date de sa notification.

Il prend effet au **1^{er} janvier 2024** jusqu'au **31 décembre 2024** et est reconductible deux fois par tacite reconduction (suivant articles L 2112-5 et R 2112-4 du Code de la Commande Publique). Pour une durée maximale de 3 ans (2024-2026)

Décomposition en tranches et lots : le marché est décomposé en 2 lots :

- Lot n° 1 : 11 one man show humour au minimum (3 supplémentaires possibles) par an
 - Lot n° 2 : 3 pièces de théâtre (boulevard - comédie) minimum (1 supplémentaire possible) par an
- L'opérateur économique peut répondre à un ou plusieurs lots.

Pièces justificatives à produire :

Le dossier de candidature :

Les candidats doivent transmettre un dossier complet comprenant obligatoirement les pièces suivantes :

NB : Le candidat peut se référer aux imprimés DC1, DC2 téléchargeables gratuitement

Les candidats devront fournir un dossier complet contenant les documents ci-après énumérés.

- **Les documents contractuels :**

- Acte d'engagement du ou des lot(s) concerné(s) entièrement complété(s), paraphé(s), signé(s)
- Cahier des clauses particulières (CCP) paraphé et signé
- Fiche technique Espace Beaumarchais paraphé

- **Les documents obligatoires :**

- Le D.U.M.E téléchargeable sur internet ou les imprimés DC1, DC2, téléchargeables gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, (suivant articles R 2143-3 à R2143-10 du Code de la Commande publique constitué de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018)
- Les déclarations et attestations sur l'honneur.
- Extrait K Bis.
- Attestations URSSAF
- Attestations fiscales et sociales
- Attestation d'assurance en cours de validité.
- Attestation de visite obligatoire complétée et signée
- Un mémoire technique complet et détaillé (méthodologie, moyens humains et matériels)
- Licence catégorie 2 ou 3 suivant la définition du Code du Travail (article D 7122-1)
- Programmation (calendrier des spectacles proposés) en fonction du/des LOTS répondus : Programme de janvier à avril 2024 (avant vacances de printemps – zone B 2023) soit environ 40 % de la programmation
- Prix des places pour chacun des spectacles

- **Les autres documents** :

- R.I.B ou R.I.P.
- Un dossier de références similaires

Tous les documents transmis doivent être rédigés en langue française

Critères pondérés de jugement des offres :

Le jugement sera effectué à partir des critères suivants classés par ordre décroissant d'importance. Pour ce faire, la méthode ci-dessous, correspondant à une pondération utilisée.

Les critères suivants sont pris en considération pour chacun des lots :

1° - Valeur technique 80 % décomposée en quatre sous critères :

Qualification, certification (licence) : 20 %

Qualités techniques et artistiques de l'offre (programmation), professionnalisme des artistes : 30 %

Calendrier proposé : 15 %

Note méthodologique (moyens humains et matériels mis à disposition, mode d'exécution ...) 15 %

2° - Prix de la prestation : 20 %

La commission classera les offres en fonction des résultats obtenus (et retiendra l'offre présentant le meilleur résultat).

Le critère de choix retenu sera l'offre « économiquement la plus avantageuse ».

Elimination des candidats :

Lors de l'ouverture de l'enveloppe, les conditions d'élimination seront examinées conformément aux articles R2344-1 ; R2344-2 ; R2142-13 à R2142-14 du Code de la commande publique et de l'Arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics. Seront éliminés :

- Les candidats n'ayant pas remis l'acte d'engagement entièrement complété et signé
- Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des **pièces contractuelles et obligatoires** mentionnées dans les documents du marché
- Les candidats dont les capacités techniques, professionnelles et financières sont insuffisantes au regard de l'objet et du montant du marché.
- Les candidats ayant transmis une offre après le jour et l'heure légale de réception.
- Tout dossier de candidature reçu en format papier
- Tout candidat n'ayant pas fourni l'attestation de visite obligatoire
- Tout candidat faisant l'objet d'un motif d'exclusion des marchés

Modalités de paiement du marché :

Le comptable chargé du paiement est Monsieur Le Receveur Percepteur de la Ville de Maromme.

Retrait des dossiers :

Les pièces du marché peuvent être téléchargées sur le site de la Ville de Maromme <http://www.maromme.fr> (onglet MAIRIE, rubrique Marchés publics) ou sur le site de l'ADM 76 <https://marchespublics.adm76.com>

Remise des offres : Présentation des offres dématérialisées :

Les candidatures et les offres du présent marché seront remises exclusivement par voie électronique sur le profil acheteur de la ville : <https://marchespublics.adm76.com> (copie de sauvegarde conseillée)

De même, toutes les communications et échanges d'information se feront par voie électronique, sur le profil acheteur de la ville : <https://marchespublics.adm76.com>

Les offres doivent être transmises avant la date et l'heure suivantes :

Le Vendredi 07 avril 2023 à 12h00

Validité des offres : 150 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Renseignements :

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à :

- Pour des renseignements d'ordre administratifs :

Secteur Commande publique – M. SOOMOU

Tél. : 02 32 82 22 00

E-Mail: nyereke.soomou@ville-maromme.fr

- Pour des renseignements d'ordre techniques :

Responsable de la saison culturelle : M. TIGNOL

Tél. : 02 35 74 01 48

E - Mail : bruno.tignol@ville-maromme.fr

Date d'envoi du présent avis : 10/03/2023